

2014/6171 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 000 EUROS A L'ASSOCIATION ASCUL (ASSOCIATION SPORTIVE DES PERSONNELS DE LA VILLE DE LYON ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON) POUR L'ORGANISATION DE LA 33E EDITION DU TROPHÉE CHARLES BERAUDIER LES 11 ET 12 JANVIER 2014 (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association ASCUL a organisé la 33^e édition du Trophée Charles Béraudier les samedi 11 et dimanche 12 janvier 2014 au Boulodrome du Clos Galsem à Lyon (cours Général Giraud à Lyon 1^{er}).

Événement phare du sport Boules, il s'agit de la seule rencontre internationale de boules lyonnaises organisée en France et qui réunit les meilleures équipes européennes masculines et féminines (Slovénie, Italie, Monaco...) 20 équipes dont 4 équipes féminines étaient présentes soit au total 8 équipes internationales et 12 équipes nationales.

Ces épreuves ont permis aux joueurs d'acquérir des points pour leur classement international.

Les objectifs de l'Association pour cette édition étaient :

- d'offrir aux personnels de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon, des Collectivités territoriales et organismes associés un tournoi de qualité ;
- de mettre en valeur ce sport physique qui nécessite un entraînement spécifique ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs de la région mais également de la France entière ;
- de promouvoir le sport Boules et notamment la Boule lyonnaise qui fait partie du patrimoine sportif lyonnais.

L'organisation de cette manifestation a ainsi permis de contribuer au développement et à la pérennité du sport Boules à Lyon au même titre que le tournoi bouliste des Clos lyonnais organisé pour la première fois en 2006.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élevait à 29 300 €.

En raison de l'intérêt que présentait la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 1 000 euros à l'Association ASCUL. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 1 000 euros est allouée à l'Association ASCUL pour l'organisation de la 33^e édition du Trophée Charles Béraudier, les 11 et 12 janvier 2014.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD